Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260504-2026050406-DE

Ville de PLUMELEC
Conseil Municipal
Séance du 4 mai 2026

DELIBERATION 20260504-06
Rapporteur : M. le Maire
-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS-

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 4 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLUMELEC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de conseillers municipaux absents ayant donné pouvoir : 1
Nombre de conseillers municipaux absents n'ayant pas donné pouvoir : 0

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Etaient présents : M. HAMON -Maire-, Mme LE MAY -adjointe-, M. JUHEL-adjoint-, Mme GICQUELLO -adjointe-, M. DUBOT-adjoint-, Mme MEREL-adjointe-, M CARON-adjoint-, M. GUILLO, Mme LE MABEC, M BAUCHER, Mme PORCHERON, Mme PEDRON, Mme LE GALL, M HOUEIX, M GRANDIN, Mme SYRE, M BRUNEL, Mme DANET, Mme TARLEVE, M LE CALLONEC, M LE CAM, M LAMARRE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme LESAGE à Mme GICQUELLO

Absent n'ayant pas donné pouvoir : néant.

Secrétaire de séance : Mme GICQUELLO Isabelle

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

L'avis du comité social territorial départemental a été demandé.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de :

- Créer 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe (35/35) au service administratif ;
- Supprimer 1 emploi de rédacteur principal 2ème classe (35/35) au service administratif ;

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Par
Présents : 22* Pouvoirs : 1 * Total : 23* Exprimés : 23
Voix pour : 23* Voix contre : 0* Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 056-215601725-20260504-2026050406-DE

DECIDE A COMPTER DU 1ER JUIN 2026

- Créer 1 emploi de rédacteur principal 1ère classe (35/35) au service administratif ;
- Supprimer 1 emploi de rédacteur principal 2ème classe (35/35) au service administratif ;

PROCEDE

A la mise à jour du tableau des emplois qui en découle

Le nouveau tableau est annexé à la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE LE 4 MAI 2026
LE MAIRE
STEPHANE HAMON

MAIRIE DE PLUMELEC (MORBIHAN)

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.